

Transparent pour vous:

En un coup d'œil

2020

Fondation Agrisano
Caisse-maladie Agrisano SA
Assurances Agrisano SA
Agrisano Prevos
Agrisano Pencas

Sommaire

Éditorial	3
Le concept d'assurance de l'agriculture	4
Les événements les plus importants 2019 2020	5
Compétences principales d'Agrisano	6-7
Nos partenaires contractuels	8
Chiffres clés	9
Chiffres I: Assurance globale	10-11
Chiffres II: Prévoyance	12-13
Chiffres III: Caisse-maladie	14-15
Organes de l'Agrisano	16-19
Corporate Governance	20
Prévention et couverture sociale	21
Engagement social	22-23

Quelques termes utilisés dans le domaine des assurances soins et prévoyance

TARMED	Tarif à l'acte valable dans toute la Suisse pour les prestations médicales en ambulatoire dans les cabinets privés et à l'hôpital. Le TARMED comprend plus de 4600 positions et couvre la quasi-totalité des prestations médicales et paramédicales.	Plafonnement	Réduction des rentes AVS. La somme des deux rentes individuelles d'un couple marié ne peut pas être supérieure à 150 pourcent de la rente maximale. Si cette limite est dépassée, les deux rentes simples sont réduites proportionnellement.
Formule EAE	Toutes les prestations de l'assurance obligatoire des soins doivent être efficaces, appropriées et économiques. L'assurance ne devrait supporter une prestation que lorsque cette dernière remplit ces trois critères.	Couverture des besoins	Les primes versées doivent permettre de payer les prestations d'assurance en cours, et de constituer des réserves pour les imprévus et des provisions pour des prestations à payer ultérieurement.
Taux de couverture	Le taux de couverture indique le pourcentage auquel la fortune d'une la caisse de prévoyance couvre les engagements envers ses assurés. Pour amortir les fluctuations des marchés financiers, le taux de couverture d'une caisse de pension saine s'élève environ à au moins 110 pourcent.	Couverture ultérieure	Après dissolution du contrat de travail, l'employé bénéficie d'une couverture d'assurance par le biais de la caisse de pension de son ancien employeur pendant au moins un mois. S'il peut attester un nouveau rapport de prévoyance pendant cette période, c'est la nouvelle caisse de pension qui est compétente.

Impressum Éditeur Agrisano, 5201 Brugg | **Rédaction** Agrisano, département communication et services centraux | **Photos** Les photos publiées dans cette brochure proviennent d'Agrisano ou de différentes manifestations agricoles qu'Agrisano a soutenues en 2019/2020. Agrisano remercie les organisateurs d'avoir accepté la publication de ces images. | **Traduction** Service de traduction de l'Union suisse des paysans | **Réalisation** Agrisano, département communication et services centraux | **Impression** Sprüngli Druck AG, Villmergen | **Tirage** Édition limitée à 900 exemplaires, disponible sous forme PDF online sur la page Internet www.agrisano.ch | **Commandes** Des exemplaires imprimés peuvent être commandés auprès du département communication et services centraux, tél. 056 461 71 11 ou magazin@agrisano.ch | © Agrisano



Chère lectrices, cher lecteurs,

Les différentes sociétés Agrisano ont clôturé l'année 2019 de fort belle manière, que ce soit au niveau de l'évolution du nombre de clients, des indices de satisfaction ou encore des résultats financiers. Il y aurait eu presque de quoi fêter, mais l'imprévisible sous la forme de la pandémie du Covid-19 nous a très vite fait déchanter. Pourtant l'ensemble des entreprises Agrisano a su faire face à cette crise, tout d'abord sur la base de ses réserves, mais aussi en adaptant très vite son organisation, avec pour objectif de maintenir ses prestations en termes de qualité, de délais ou encore de conseil, et ce, toujours en mettant l'accent sur les intérêts de la clientèle. Un soin particulier a été apporté au soutien des collaboratrices et des collaborateurs de l'entreprise pour continuer d'assurer le bon fonctionnement.

L'incertitude, la maladie et même parfois la mort ont frappé de nombreuses personnes. Notre devoir a été (et reste) de montrer que nous sommes là, prêts à accorder le soutien nécessaire et à garantir une bonne organisation. Toutes les conséquences ne sont pas encore connues, mais nous allons y faire face, avec pour ambition d'être encore meilleurs et plus proches de vos attentes. Il sera bien sûr nécessaire de retirer les bonnes leçons de cette crise.

La pandémie a retardé certains projets d'Agrisano, certes, mais aucun n'a été remis en question. Nous prévoyons, par exemple, d'améliorer notre système de provisions auprès de nos organisations régionales, qui fournissent un précieux travail d'information et de conseil, et en particulier auprès de notre public cible: les familles paysannes. Nous entendons aussi développer un portail permettant aux clients qui le souhaitent d'obtenir les informations nécessaires via une voie de communication moderne. Nous voulons aller de l'avant pour retrouver rapidement une situation plus sûre et plus conviviale, dans le respect des valeurs paysannes qui nous sont chères, même si nous nous n'oublierons pas de sitôt ce printemps 2020.

Merci de votre confiance!

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'F. Egger'. The signature is fluid and cursive.

Francis Egger
Président de la Fondation Agrisano

Le concept d'assurances pour l'agriculture

Agrisano définit ses offres en fonction des intérêts et des besoins de la population paysanne et se profile comme votre partenaire fiable pour les questions d'assurances dans le monde de l'agriculture.

Agrisano est composée de fondations et de sociétés anonymes, dont les responsables sont tous issus du monde agricole. Au plan opérationnel, Agrisano est intégrée à la structure de l'Union suisse des paysans (USP) et chargée de son concept d'assurance agricole, qui s'articule autour des principes suivants:

Défense des intérêts: L'USP suit l'évolution du droit en matière d'assurance et exerce son influence pour défendre les intérêts de la population paysanne. Elle siège en outre au sein de commissions et de groupes de travail importants. Grâce à l'étroite collaboration entre l'USP et Agrisano, celle-ci peut influencer les processus décisionnels en se fondant sur sa vaste expérience.

Conseil en assurances: L'objectif de la Fondation Agrisano est de garantir que les exploitations agricoles, ainsi que les personnes qui y vivent et y

travaillent, bénéficient d'une couverture d'assurance complète. C'est pourquoi Agrisano met l'accent sur une offre de conseil en assurances régulière.

Étroite collaboration avec l'USP et les organisations paysannes cantonales: Agrisano est spécialisée dans les assurances et le droit. L'USP et les organisations cantonales connaissent les besoins de la population paysanne. Ensemble, elles peuvent formuler des requêtes et des points de vue, puis les défendre. La documentation de base nécessaire au conseil en assurances est élaborée au siège principal d'Agrisano, qui développe aussi les outils appropriés. Les organisations cantonales se chargent de conseiller les exploitations en se rendant sur place. Ce sont elles qui s'assurent aussi que les familles paysannes, leurs employés et leurs exploitations bénéficient d'une protection adéquate.

Produits sur mesure: Agrisano propose ses propres produits, ayant l'avantage d'être conçus sur mesure pour notre public cible, la population paysanne, et aussi des produits sous-traités. Lorsque nous ne dispo-

sons pas du produit approprié, nous concluons des partenariats stratégiques pour y remédier. Notre collaboration avec «Emmental Assurance», dont les activités se concentrent aussi sur le monde agricole et qui a accordé à Agrisano le droit de participer aux prises de décisions concernant le développement de son offre, est un bel exemple de réussite en la matière.

Tous gagnants: Agrisano est le centre de compétence en matière d'assurance agricole et s'engage à assumer cette fonction dans l'intérêt des familles paysannes. Agrisano est un partenaire de confiance pour toutes les questions touchant à l'assurance dans le monde agricole d'aujourd'hui et de demain.

*Hanspeter Flückiger, responsable
Gestion des Produits et Ventes*



2019

13 août

La meilleure caisse de Suisse

Depuis des années, Agrisano obtient de très bons résultats à des sondages relatifs à la satisfaction de la clientèle, réalisés par Comparis et Moneyland.

Mais cette fois-ci, Agrisano a même été sacrée meilleure caisse-maladie par les deux services de comparaison en ligne. Plusieurs milliers de personnes de toutes les régions linguistiques de Suisse ont participé à l'enquête de satisfaction relative à leur assurance maladie de base. Agrisano a reçu la note de 5,4 sur 6 de Comparis et de 8,6 sur 10 de Moneyland, se plaçant ainsi les deux fois en première position.

4 septembre

Les clients donnent la note maximale

Pour la sixième fois, Agrisano a procédé à une enquête auprès de ses clients. Au total, 3 700 de nos agricultrices et agriculteurs assurés y ont participé.

Si les résultats ont toujours été très réjouissants, cette fois-ci Agrisano affiche d'encore meilleurs résultats: presque tous les clients (98,5 pourcent) recommanderaient Agrisano. Notre clientèle a particulièrement souligné notre compétence de conseil: 96,5 pourcent la qualifient de bonne à très bonne.

30 septembre

En tête de classement

Pour le modèle de base, Agrisano occupe la première place en termes de primes pour les adultes dans vingt cantons ou régions, et elle se place aussi en haut du classement dans les autres régions. La situation est tout aussi satisfaisante pour les jeunes adultes, à savoir les 19 - 25 ans: dans dix cantons ou régions de Suisse, les primes de caisse-maladie sont les plus basses.

5 novembre

Élection de nouveaux membres du Conseil de fondation



Pas moins de huit personnes sont nouvellement élues au Conseil de la Fondation Agrisano. De gauche à droite: Florian Kaspar (Bündner Bauernverband), Marco Käppeli (Bauernverband Aargau),

Pius Neff (Bauernverband Appenzell Innerrhoden), Christoph Brunner (Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband), Anne Challandes (présidente de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales), Stéphane Rosselet (chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture), Andrea Zanini (Unione Contadini Ticinese), Roger Kauer (Bauernverband beider Basel). Christoph Brunner a été élu parallèlement aux conseils d'administration de Caisse-maladie Agrisano SA et d'Assurances Agrisano SA.

30 novembre

La LBV de Sursee se présente sous un nouveau jour

Avec le départ d'Agro Treuhand Region Sursee, des locaux supplémentaires se sont libérés sur le site de la Bäuerinnen- und Bauernverband à Sursee. L'occasion a été saisie pour procéder à différentes rénovations. Ainsi, au printemps 2019, quatre nouvelles salles de réunion climatisées ont vu le jour, et des espaces de bureaux supplémentaires ont été créés pour l'équipe.

2020

1^{er} janvier

Nouvelles structures

Les entreprises Agrisano ont été réorganisées. Grâce à de nouvelles structures, la Fondation Agrisano, Caisse-maladie Agrisano SA et Assurances Agrisano SA sont désor-

mais organisées et implantées de manière uniforme. Les départements Marketing et Communication ainsi que les Services centraux ont été rassemblés et placés sous la conduite de Patrik Hasler-Olbrych. Un nouveau département Gestion des produits et Ventes a vu le jour et sera dirigé par Hanspeter Flückiger. Ivo Peterhans a repris le département Assurances globales, dont le secteur «Clients et partenaires» a été rebaptisé «Assurances». Avec ses nouvelles structures dans l'air du temps, Agrisano est parée pour l'avenir.

10 février

150 000^e membre



Une délégation d'Agrisano et deux représentants des médias visitent la ferme de la famille Schenker à Walterswil, dans le canton de Soleure. La raison? La paysanne Sandy Schenker est récompensée en tant que 150 000^e membre de Caisse-maladie Agrisano SA. Cette maman de deux enfants est passée à Agrisano pour l'assurance obligatoire des soins, à savoir sa caisse-maladie de base, pour début 2020. Caisse-maladie Agrisano SA a donc atteint un nouveau palier dans son histoire à succès.

27 février

Le virus a atteint Agrisano

La cellule de crise d'Agrisano se réunit pour une première séance et décide des mesures à prendre. D'autres réunions suivront au cours des prochaines semaines. Les mesures décidées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) seront appliquées en continu et avec rigueur. Au terme, deux tiers du personnel travaillera depuis la maison. Les entreprises Agrisano mettent tout en œuvre pour continuer de proposer les meilleurs services.

Pour l'agriculture – toutes les assurances à portée de main

Chaque année, les agriculteurs dépensent beaucoup en assurances et en prévoyance pour eux-mêmes et leur exploitation. Il est donc primordial de s'assurer selon ses besoins, pour ne pas jeter de l'argent par les fenêtres ou risquer d'assumer soi-même une forte charge financière en cas de maladie ou d'accident. En outre, la situation de l'exploitation et de la famille peut évoluer rapidement. Il faut donc vérifier son portefeuille d'assurance tous les deux ou trois ans. À cet effet, Agrisano propose aux agriculteurs un service de conseil complet et sérieux pour éviter les doubles couvertures, leur faire réaliser des économies sur les primes et combler des lacunes éventuelles.

Disposer de conseillers compétents et dignes de confiance est essentiel: voilà l'une des forces d'Agrisano. En effet, nos collaborateurs sont des spécialistes en assurance, presque tous issus du monde agricole. Ils connaissent parfaitement la situation et les besoins des familles

paysannes et peuvent se référer à des produits éprouvés d'assurance corporative, conçus spécialement pour les besoins de l'agriculture. Enfin, nos conseils agricoles en assurance sont affiliés aux chambres cantonales d'agriculture. Ce sont là des avantages déterminants, car si les assurances sont importantes, elles sont aussi coûteuses et complexes. Avec Agrisano, vous avez toutes les assurances à portée de main et un interlocuteur compétent pour la totalité des sujets liés aux assurances des biens et des personnes dans le secteur agricole.

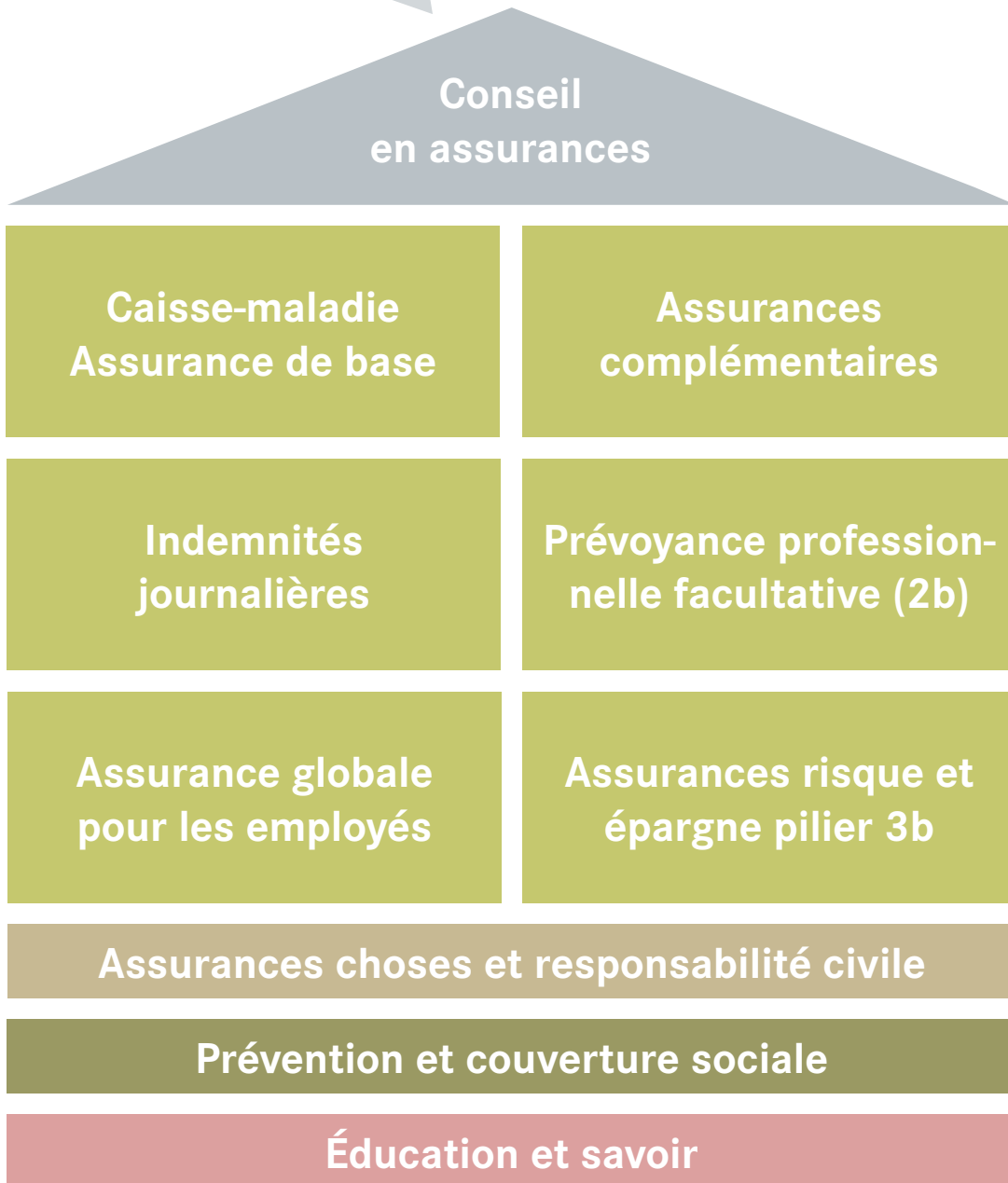
En outre, Agrisano est une entreprise saine et financièrement solide. Voilà des années que nous gérons avec sérieux les primes de nos assurés, comme en témoignent les frais de gestion depuis longtemps très faibles. L'année dernière, ils se sont élevés à 139 francs par assuré pour la société Caisse-maladie Agrisano SA, soit à 20 pourcent de moins que le coût moyen de toutes les caisses

en Suisse, qui est de plus de 168 francs par assuré (source: OFSP, 2018).

Cette gestion parcimonieuse des primes versées se retrouve dans tous les domaines, notamment le marketing, souvent décrié comme poste beaucoup trop onéreux des caisses-maladies. S'agissant de l'assurance obligatoire des soins, Agrisano n'y consacre que 0,18 pourcent des recettes de primes. Finalement, ces dépenses profitent de manière directe ou indirecte aux assurés, car elles servent à soutenir des manifestations agricoles, comme les expositions de bétail ou les assemblées de délégués, que vous pouvez voir entre autres dans cette brochure. Nous les allouons aussi à la réalisation de nos magazines destinés à la clientèle ou de la présente brochure, ce qui permet de vous proposer une information complète.

Patrik Hasler-Olbrych, responsable Communication et Services centraux





Nos partenaires contractuels

Nos agences et services de conseil

AG	Bauernverband Aargau, Muri
AI/AR	Bauernverband Appenzell Ausserrhoden, Waldstatt
BE	Berner Bauern Verband, Ostermundigen
BL/BS	Bauernverband beider Basel, Sissach
FR	Union des paysans fribourgeois, Granges-Paccot
GL	Glarner Bauernverband, Glaris
GR	Bündner Bauernverband, Cazis
JU	Prestaterre CJA Sàrl, Courtételle
LU	Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband, Sursee
NE	Chambre neuchâtel. d'agric. et de vitic., Cernier
NW	Agro-Treuh. Uri, Nid- und Obwalden, Buochs
OW	Agro-Treuh. Uri, Nid- und Obwalden, Alpnach Dorf
SG	St. Galler Bauernverband, Flawil
SH	Schaffhauser Bauernverband, Thayngen
SO	Solothurner Bauernverband, Soleure
SZ	Bauernverein. des Kt. Schwyz, Rothenthurm
TG	Verband Thurgauer Landwirtschaft, Weinfelden
TI	Unione Contadini Ticinesi, S. Antonino
UR	Agro-Treuh. Uri, Nid- und Obwalden, Attinghausen
VS	Bauern Vereinigung Oberwallis, Viège
ZG	Zuger Bauernverband, Cham
ZH	Zürcher Bauernverband, Dübendorf

Partenaires dans le domaine de l'assurance

ASIP, Association suisse des institutions de prévoyance, Zurich
Emmental Assurance, Konolfingen
Helsana Zusatzversicherungen AG, Dübendorf
Inter-Pension, communauté d'intérêts des institutions de prévoyance autonomes collectives et communes, Berne
Medgate, Bâle
Orion Rechtsschutz-Versicherung AG, Bâle
RVK, association des petites et moyennes caisses-maladie, Lucerne
Sanitas Privatversicherungen AG, Zurich
Santésuisse, organisation de la branche de l'assurance-maladie sociale, Soleure
Sasis SA, Soleure
Service Sinistres Suisse SA, Zurich
Société rurale d'assurance de protection juridique FRV SA (SRPJ), Lausanne
Solida Assurances SA, Zurich
Swiss Life, Zurich
Tarifsuisse SA, Soleure

Agrisano collabore étroitement avec d'autres partenaires de différents secteurs. Dans le domaine du public cible, il s'agit en premier des chambres cantonales d'agricultures, où sont rattachées les agences régionales d'Agrisano. Cette collaboration a une importance primordiale pour Agrisano en tant que entreprises de l'Union suisse des paysans. Les agences régionales ont un lien étroit avec le public cible sur place. Cet avantage, combiné avec des compétences professionnelles, présente un facteur décisif du succès. Une étroite collaboration existe également avec d'autres sociétés, institutions et associations dans le cadre des prestations sous mandat et non propres à Agrisano.

151 639

personnes sont assurées auprès de la Caisse-maladie Agrisano SA pour l'assurance obligatoire des soins.

122,8 %

est l'excellent degré de couverture d'Agrisano Pencas.

572

manifestations agricoles tant cantonales que nationales ont reçu le soutien d'Agrisano en 2019.

77 376

agriculteurs et agricultrices ont conclu une assurance complémentaire spécialement adressée au secteur agricole.

29 649

agriculteurs et agricultrices ont opté pour une solution de prévoyance (pilier 2b et/ou 3b) auprès d'Agrisano.

157 millions

de francs: c'est le montant des contributions pour la prévoyance professionnelle facultative auprès d'Agrisano Prevos.

0,18 %

des recettes des primes de l'assurance obligatoire des soins est utilisé par Agrisano pour le marketing.

1,47 milliards

de francs: c'est le capital de couverture de la prévoyance professionnelle facultative d'Agrisano Prevos.

14 674

exploitations agricoles ont assuré leurs employés au moyen de l'assurance globale.

2 508

exploitations agricoles ont bénéficié d'un entretien de conseil en assurances en 2019.

Fondation Agrisano (Assurance globale)

Exploitations assurées

Personnes assurées

Masse salariale assurée

CP = Caisse de pension
LAA = Loi fédérale sur l'assurance-accidents
IJM = Indemnités journalières en cas de maladie
LFA = Loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture

Suite à la facturation et l'encaissement rétroactifs, le nombre d'employés peut être enregistré seulement vers la fin de l'année du rapport. Pour cette raison, le nombre de personnes assurées se réfère aux années 2017 et 2018.

La colonne «Masse salariale selon la LFA» comprend tous les salaires versés aux employés agricoles dans chaque canton (origine des données: agences cantonales AVS). La deuxième colonne comprend toute la masse salariale assurée selon la LAA dans le cadre de l'assurance globale. La troisième colonne contient uniquement la masse salariale selon la LAA avec le tarif agricole.

Canton	2018		2019	
		dont avec CP		dont avec CP
AG	1 058	731	1 098	770
AI	158	152	64	157
AR	258	249	257	251
BE	3 342	3 057	3 506	3 222
BL	424	369	436	373
BS	13	5	13	5
FR	1 071	914	1 100	938
GL	103	90	110	99
GR	558	557	585	584
JU	291	269	304	278
LU	1 411	1 297	1 444	1 333
NE	243	231	253	239
NW	186	177	187	180
OW	201	190	213	204
SG	953	928	958	933
SH	156	108	160	115
SO	518	439	523	443
SZ	298	256	319	270
TG	1 049	989	1 067	1 011
TI	183	142	186	142
UR	196	186	209	201
VS	151	120	162	127
ZG	162	148	173	159
ZH	1 331	1 190	1 347	1 213
Total	14 314	12 794	14 674	13 247

LAA IJM	2017		2018		+/-
		CP		CP	
3 212	1 634	3 384	1 676	172	
153	45	159	48	6	
274	66	283	77	9	
7 335	2 671	8 056	2 815	721	
1 021	466	1 220	507	199	
13	4	14	5	1	
1 770	1 364	1 895	1 381	125	
134	67	143	59	9	
0	970	0	1 092	0	
501	142	572	156	71	
3 678	1 407	3 919	1 445	241	
569	209	621	204	52	
226	100	240	106	14	
272	80	292	98	20	
1	1 302	1	1 415	0	
432	147	512	169	80	
1 225	458	1 355	528	130	
862	218	924	233	62	
3 936	2 378	2 757	2 699	-1179	
730	327	673	349	-57	
233	74	241	95	8	
294	111	334	128	40	
774	361	841	386	67	
5 472	2 339	5 951	2 505	479	
33 117	16 940	34 387	18 167	1 270	

En raison de l'encaissement rétroactif, les chiffres pour 2019 ne sont pas encore disponibles.				2018	
Masse salariale (m.s.) en mill. de CHF			Part m.s. ass. avec tarif agric. dans m.s. ass. LAA	Part m.s. ass. avec tarif agric. dans m.s. ass. LFA	
selon la LFA	assurée selon la LAA	dont ass. avec tarif agric.			
60.3	73.5	38.6	52,5%	64,0%	
1.3	1.8	0.9	51,3%	72,3%	
2.9	2.1	1.8	85,7%	63,1%	
113.3	82.2	69.5	84,6%	61,3%	
15.0	14.6	12.8	87,5%	85,0%	
5.0	0.3	0.2	86,0%	5,0%	
53.6	29.2	28.4	97,0%	52,9%	
3.4	1.7	1.4	79,0%	39,6%	
*43.3	-	-	-	-	
6.8	5.5	5.2	94,1%	76,6%	
42.2	48.8	40.4	82,8%	95,8%	
16.9	9.2	9.1	98,6%	53,8%	
2.9	3.0	2.7	92,1%	95,0%	
2.5	2.5	2.2	91,4%	88,6%	
*48.5	-	-	-	-	
7.8	4.4	4.4	98,7%	56,3%	
14.1	15.1	13.5	89,7%	95,7%	
14.9	10.1	8.6	85,0%	57,6%	
85.7	67.2	60.5	90,0%	70,6%	
-	8.6	7.2	83,8%	-	
2.2	4.1	2.1	52,4%	98,9%	
*77.9	3.8	3.0	79,0%	3,9%	
9.1	10.1	8.9	88,4%	98,0%	
138.7	79.6	57.7	72,6%	41,6%	
768.3	Total en bas = masse salariale sans GR, SG, VS				
598.3	473.6	376.3	79%	62,9%	

* Ces cantons disposent d'une collaboration avec d'autres partenaires dans le domaine de la LAA et l'indemnité journalière.

Une solution optimale pour les entreprises

De nos jours, les entrepreneuses et entrepreneurs sont confrontés à de nombreux défis, qui peuvent souvent se révéler très épuisants et chronophages. L'assurance globale offre ici la solution idéale pour les décharger et leur faciliter la tâche administrative, au moins dans le domaine des assurances. Il est judicieux pour le client de conclure le paquet complet de l'assurance globale. Il aura ainsi la certitude que la totalité de ses employés ne faisant pas partie de sa famille sont assurés correctement et conformément aux dispositions légales.

L'assurance globale est gérée conjointement par la Fondation Agrisano, Agrisano Pencas et les chambres cantonales d'agriculture. Par conséquent, il est possible de conclure les produits suivants auprès d'un seul et même partenaire: assurance-accidents, caisse de pension, assurance d'indemnités journalières, caisse-maladie et assurance responsabilité civile privée. Bien évidemment, rien ne s'oppose à ne choisir qu'une seule option parmi

cette palette de produits. Cette solution partielle est toutefois peu judicieuse en termes administratifs, car l'entreprise sera alors contrainte de rechercher d'autres prestataires pour le reste de ses assurances. Par ailleurs, il faudra aussi contacter différents interlocuteurs pour faire valoir des prestations ou poser une question.

Que l'entreprise emploie un ou plusieurs collaborateurs ne fait aucune différence en ce qui concerne la conclusion du paquet d'assurances. L'assurance globale est la solution idéale dans tous les cas! Les plus de 14 000 entreprises affiliées indiquent clairement que les produits et services de l'assurance globale couvrent un besoin important et de grande ampleur des entrepreneuses et entrepreneurs. La procédure simplifiée impliquant l'encaissement à terme échu mais aussi les primes attrayantes sont très appréciées et contribuent, entre autres, au succès de l'assurance globale. Le calcul est effectué sur la base du salaire que l'agricultrice ou l'agriculteur est tenu

de déclarer à l'AVS. Une inscription ou une désinscription en cours d'année n'est nécessaire que dans un seul cas. En effet, en vertu des prescriptions légales, une inscription ou désinscription individuelle des employés n'est obligatoire que pour l'assurance des soins et l'assurance responsabilité civile privée.

Il est des plus réjouissants que l'assurance globale enregistre une croissance continue sur un marché en baisse, et ce, aussi bien en termes d'entreprises affiliées que d'engagements et de masse salariale assurée. Cette solution sur mesure pour le secteur agricole est sans aucun doute garante de succès et elle nous motive à continuer de développer sans cesse les produits et les services de l'assurance globale.

*Ivo Peterhans
Responsable Assurances*



Une bonne situation financière

En tant qu'institution de prévoyance de l'association professionnelle, Agrisano Prevos offre des solutions optimales aux familles paysannes dans le cadre de la prévoyance professionnelle facultative. Quant à Agrisano Pencas, elle garantit que les exploitations agricoles et para-agricoles bénéficient d'une couverture de prévoyance professionnelle obligatoire adaptée à leurs besoins. En dépit des conditions difficiles, les deux institutions de prévoyance ont enregistré de très bons résultats.

Pour Agrisano Prevos, qui réalise ses opérations d'assurance et de placement dans le cadre d'un contrat global avec Swiss Life, la somme des cotisations s'est élevée à environ 157 millions de francs durant l'exercice 2019. Le capital de couverture a augmenté à 1,47 milliard de francs. Agrisano Prevos offre des solutions corporatives très attrayantes et efficaces aux familles paysannes dans le domaine de la prévoyance.

L'important est de souscrire une solution de prévoyance qui réponde au mieux aux besoins individuels de chacun. Agrisano Prevos fait figurer la compétence du conseil parmi ses priorités: un aspect assuré par les agences régionales Agrisano.

Agrisano Pencas, gérée intégralement en tant que caisse de pension autonome, a su consolider son niveau de financement extrêmement solide. Les résultats des assurances se sont révélés réjouissants, dans le cadre habituel. Les placements en capitaux ont dégagé une excellente performance de 9,6 pourcent sur la fortune totale. Ainsi, l'avoine a pu être rémunéré à un très bon taux de 2 pourcent. Fin 2019, le degré de couverture s'élevait à 122,8 pourcent, une valeur remarquable en comparaison transversale. À l'image des années précédentes, le Conseil de fondation a décidé de verser aux retraités une prestation spéciale de 1 000 francs.

Pour qu'une part aussi importante possible des primes versées et des rendements de fortune soit bel et bien allouée à la prévoyance des employés, la Fondation accorde une grande attention aux frais de gestion. Avec 112 francs par personne, Agrisano Pencas se situe bien en dessous de la moyenne de la branche, et ce, malgré des structures complexes.

*Christian Kohli, directeur
Agrisano Prevos et Agrisano Pencas*



Agrisano Prevos (pilier 2b) | Fondation Agrisano (pilier 3b)

Nombre de personnes assurées au secteur de la prévoyance de 2014 à 2019

Canton	Nombre d'assurés 2019	Changement effectif 2014-2019	Changement en pourcent 2014-2019
AG	2 443	490	25,1 %
AI	401	65	19,3 %
AR	593	47	8,6 %
BE	6 195	942	17,9 %
BL	460	94	25,7 %
BS	19	3	18,8 %
FR	805	236	41,5 %
GL	108	15	16,1 %
GR	1 285	283	28,2 %
JU	255	95	59,4 %
LU	5 648	772	15,8 %
NE	327	8	2,5 %
NW	359	16	4,7 %
OW	450	24	5,6 %
SG	2 308	527	29,6 %
SH	286	22	8,3 %
SO	737	154	26,4 %
SZ	1 048	287	37,7 %
TG	2 000	147	7,9 %
TI	26	-2	-7,1 %
UR	341	79	30,2 %
VS	138	15	12,2 %
ZG	674	104	18,2 %
ZH	2 743	353	14,8 %
Total	29 649	4 776	19,2 %

Nombre de personnes assurées par exploitation agricole

Canton	Exploitations 2018*	Nombre d'assurés par exploitation
AG	3 206	0.76
AI	461	0.87
AR	699	0.85
BE	10 396	0.60
BL	908	0.51
BS	13	1.46
FR	2 762	0.29
GL	365	0.30
GR	2 278	0.56
JU	1 014	0.25
LU	4 561	1.24
NE	796	0.41
NW	426	0.84
OW	614	0.73
SG	3 950	0.58
SH	544	0.53
SO	1 362	0.54
SZ	1 558	0.67
TG	2 559	0.78
TI	1 092	0.02
UR	563	0.61
VS	2 756	0.05
ZG	557	1.21
ZH	3 346	0.82
Total	46 786	0.63

* Source: Office fédéral de la statistique, le relevé des structures agricoles.

Caisse-maladie Agrisano SA | Assurances Agrisano SA

Évolution du nombre d'assurés de 2019 à 2020

Kanton	Assurance de base LAMAL			Assurance complémentaire AGRI-spécial			Part public cible		Indemnité journalière AGRI-revenu (LCA)		
	Assurés 1.1.2019	Assurés 1.1.2020	+/-	Assurés 1.1.2019	Assurés 1.1.2020	+/- année précéd.	en % de l'AOS	+/- année précéd.	Assurés 1.1.2019	Assurés 1.1.2020	+/-
AG	18 398	19 236	838	7 744	7 844	100	40,8%	-1,3%	747	880	133
AI	1 424	1 461	37	1 226	1 228	2	84,1%	-2,0%	165	194	29
AR	4 848	4 780	-68	2 496	2 538	42	53,1%	1,6%	268	302	34
BE	22 307	22 747	440	13 663	13 720	57	60,3%	-0,9%	2 897	3 390	493
BL	4 148	4 430	282	1 674	1 680	6	37,9%	-2,5%	224	272	48
BS	38	47	9	48	56	8	119,1%	-7,2%	3	5	2
FR	1 880	1 793	-87	876	880	4	49,1%	2,5%	560	610	50
GE	23	21	-2	6	5	-1	23,8%	-2,3%	0	0	0
GL	1 917	2 230	313	664	691	27	31,0%	-3,6%	95	113	18
GR	391	429	38	328	350	22	81,6%	-2,3%	90	112	22
JU	1 735	3 194	1 459	725	738	13	23,1%	-18,7%	157	179	22
LU	10 958	10 903	-55	7 654	7 771	117	71,3%	1,5%	1 311	1 465	154
NE	824	1 165	341	1 142	1 126	-16	96,7%	-41,9%	184	206	22
NW	1 211	1 162	-49	926	935	9	80,5%	4,0%	119	132	13
OW	1 155	1 434	279	840	850	10	59,3%	-13,4%	97	121	24
SG	17 960	18 793	833	10 675	10 892	217	58,0%	-1,4%	1 186	1 435	249
SH	2 341	2 248	-93	956	942	-14	41,9%	1,1%	76	84	8
SO	5 356	7 394	2 038	2 116	2 117	1	28,6%	-10,9%	305	347	42
SZ	8 838	8 403	-435	4 237	4 290	53	51,1%	3,2%	397	458	61
TG	11 952	12 936	984	5 507	5 598	91	43,3%	-2,8%	645	740	95
TI	1 182	1 160	-22	348	355	7	30,6%	1,2%	15	23	8
UR	3 082	3 011	-71	1 810	1 823	13	60,5%	1,8%	141	159	18
VD	106	97	-9	76	74	-2	76,3%	4,6%	14	17	3
VS	120	177	57	103	111	8	62,7%	-23,1%	46	57	11
ZG	1 989	2 039	50	1 384	1 396	12	68,5%	-1,1%	255	290	35
ZH	19 328	20 349	1 021	9 387	9 366	-21	46,0%	-2,6%	1 022	1 161	139
Total	143 511	151 639	8 128	76 611	77 376	765	51,0%	-2,4%	11 019	12 752	1 733

Dans les rapports de gestion 2019 de la Caisse-maladie Agrisano SA et Assurances Agrisano SA, le nombre d'assurés pour tous les produits Agrisano (AGRI-protect, AGRI-dental, etc.) est mentionné.

Qui l'aurait prédit? 150 000 clients!

La société Caisse-maladie Agrisano SA a entamé ses activités le 1^{er} janvier 1996, avec uniquement le peu d'assurés repris des conventions collectives mais une devise très claire: «faire quelque chose de bien pour l'agriculture». Le lancement de la «caisse-maladie pour l'agriculture» s'est déroulé de manière optimale, et Agrisano a vu croître, chaque année, le nombre de ses membres. La première célébration a eu lieu lorsque la barre symbolique des 10 000 clients a été atteinte.

Avec ses produits spécialement développés pour le secteur agricole et son orientation claire, Agrisano est vite devenue l'interlocutrice compétente pour son public cible et s'est fait un nom dans la branche des assurances. De nos jours, très rares sont les exploitations agricoles qui ne connaissent pas Agrisano et ne font pas appel à son conseil spécialisé. Et le fait que les primes d'Agrisano sont également très bien positionnées sur le marché, et ce, année après année, n'est plus un secret. Rien d'étonnant donc au fait que les clients souhaitant changer d'assurance aient invariablement Agrisano en ligne de mire.

Qui l'aurait prédit? Ce qui a débuté par une simple idée et beaucoup de passion s'est développé pour devenir une compagnie d'assurance solide comptant désormais plus de 150 000 membres. Beaucoup d'éléments ont contribué à ce succès, et le collectif agricole fournit une contribution non négligeable à cet égard: il fait valoir moins de prestations en raison d'un mode de vie souvent plus sain et génère moins de coûts de santé grâce à des habitudes de consommation adéquates. Nos assurés sont prêts à agir autant que possible sous leur propre responsabilité tout en respectant la solidarité réciproque.

Grâce à une activité commerciale robuste, nous avons à nouveau pu proposer des primes attrayantes à nos clients pour l'année 2020. La croissance de notre clientèle dans l'assurance obligatoire des soins se monte à environ 6 pourcent, ce qui correspond à une progression nette de 8 500 nouveaux clients. Les modèles d'assurance spéciaux restent très demandés. La part des produits AGRI-eco (modèle du médecin de famille) et AGRI-contact (modèle

Telmed) correspond à quelque 60 pourcent. Ces chiffres de bon augure viennent confirmer la pertinence et la nécessité de ces offres. Depuis plusieurs années, le nombre de membres évolue également de manière positive pour les très réputées assurances complémentaires d'Agrisano. L'assurance d'indemnités journalières AGRI-revenu mérite d'être citée: un incontournable pour les entrepreneuses et entrepreneurs indépendants en cas de perte de salaire pour cause de maladie ou d'accident. Quant à l'assurance complémentaire AGRI-spezial, conclue depuis des années par des clients de toutes les catégories d'âge, elle obtient reconnaissance pour ses bonnes prestations au niveau de la médecine alternative, des lunettes, des aides ménagères et de l'orthodontie. Outre ces assurances complémentaires, Agrisano propose une palette de produits élargie et utile. Agrisano est fière d'avoir une clientèle si fidèle et d'entretenir avec elle une collaboration constructive: pour l'intérêt mutuel et pour le succès commun.

*Ivo Peterhans
Responsable Assurances*



Affaires sociales et prestataires des services
Peter Kopp
Adj. Martin Goldenberger

Production, marché et écologie
Michel Darbellay
Adj. vacant

Économie, formation et relations internationales
Francis Egger
Adj. Martin Brugger

Communication et services internes
Urs Schneider
Adj. Sandra Helfenstein

Agrimpuls
Monika Schatzmann

Agriexpert
Martin Goldenberger

* Fondation Agrisano
Caisse-maladie Agrisano SA
Assurances Agrisano SA

* Agrisano Prevos

* Agrisano Pencas

■ Départements

■ Divisions

■ Fondations et SA

* Personne juridique propre, pas soumise directement à la direction opérationnelle.

Fondation Agrisano

Conseil de fondation

AG	Bauernverband Aargau	Käppeli Marco
AI	Bauernverband Appenzell AI	Neff Pius
AR	Bauernverband Appenzell AR	Graf-Beutler Ernst
BE	Berner Bauern Verband	Wyss Andreas
BL	Bauernverband beider Basel	vacant
FR	Union des paysans fribourgeois	Ménétreay Frédéric
GL	Glarner Bauernverband	Giger-Fäh Ramona
GR	Bündner Bauernverband	Kasper Florian
JU	Chambre Jurassienne d'Agriculture	Houlmann Paul-André
LU	Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband	Brunner Christoph
NE	Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture	Rosselet Stéphane
NW	Bauernverband Nidwalden	Odermatt-Schegg Markus
OW	Bauernverband Obwalden	Spichtig-Odermatt Erwin
SG	St. Galler Bauernverband	Widmer Andreas **
SH	Schaffhauser Bauernverband	Stoll Virginia
SO	Solothurner Bauernverband	Schwab Andreas
SZ	Bauernvereinigung des Kantons Schwyz	Hürlimann Thomas
TG	Verband Thurgauer Landwirtschaft	Hausammann Markus
TI	Unione Contadini Ticinesi	Zanini Andrea
UR	Bauernverband Uri	Zraggen Mathias
VD	Prométerre	Torti Patrick
VS	Bauern Vereinigung Oberwallis	Ritz Rosmarie
ZG	Zuger Bauernverband	Niederberger Renate
ZH	Zürcher Bauernverband	Weber-Gachnang Theresia
ABLA	Arbeitsg. der Berufsverbände landw. Angestellter	Gfeller Therese Jenni Theo
SBLV	Union suisse des paysannes et des femmes rurales	Peter-Huber Liselotte Challandes Anne
SBV	Union suisse des paysans	Egger Francis * Glauser Fritz

* Président | ** Vice-président

Comité du Conseil de fondation

Egger Francis *	Union suisse des paysans
Brunner Christoph	Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband
Torti Patrick	Prométerre
Weber-Gachnang Theresia	Zürcher Bauernverband
Widmer Andreas **	St. Galler Bauernverband
Wyss Andreas	Berner Bauern Verband

* Président | ** Vice-président

Commission de placement

Les membres du Comité du Conseil de fondation	
Scharpf Christian, Agrisano (directeur)	

Organe de révision

Balmer-Etienne AG, Matter Urs (chef de révision)
--

Organe de révision interne

Engel Copera AG, Mathys Dieter

Composition de la direction

De gauche à droite:

Flückiger Hanspeter (responsable gestion des produits et ventes)

Veronesi Monika (responsable prestations)

Meier Beat (adjoint du directeur | responsable finances)

Nietlispach Lukas (responsable IT et calculation)

Scharpf Christian (directeur)

Hasler-Olbrych Patrik (responsable communication et services centraux)

Peterhans Ivo (responsable assurances)



Secrétaire général

Kopp Peter (personnel, politique, droit, compliance, gestion des risques)

La Fondation Agrisano est propriétaire à 100 pourcent de la Caisse-maladie Agrisano SA et de la société Assurances Agrisano SA.

Caisse-maladie Agrisano SA et Assurances Agrisano SA

Conseil d'administration

De gauche à droite:

Egger Francis * Union suisse des paysans

Torti Patrick Prométerre

Forrer Pascal Société suisse d'assurance contre la grêle

Weber-Gachnang Theresia Zürcher Bauernverband

Wyss Andreas Berner Bauern Verband

Widmer Andreas ** St. Galler Bauernverband

Brunner Christoph Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband



* Président | ** Vice-président

Commission de placement

Les membres du Conseil d'administration

Scharpf Christian, Agrisano (directeur)

Organe de révision interne

Engel Copera AG, Mathys Dieter

Organe de révision de la Caisse-maladie Agrisano SA

Balmer-Etienne AG, Matter Urs (chef de révision)

Organe de révision de la société Assurances Agrisano SA

Balmer-Etienne AG, Matter Urs (chef de révision)

Ferax Treuhand AG, Walt Emil (chef de révision)

Affaires sociales et prestataires des services
Peter Kopp
Adj. Martin Goldenberger

Production, marché et écologie
Michel Darbellay
Adj. vacant

Économie, formation et relations internationales
Francis Egger
Adj. Martin Brugger

Communication et services internes
Urs Schneider
Adj. Sandra Helfenstein

Agrimpuls
Monika Schatzmann

Agrixpert
Martin Goldenberger

*Fondation Agrisano
Caisse-maladie Agrisano SA
Assurances Agrisano SA

*Agrisano Prevos

*Agrisano Pencas

■ Départements

■ Divisions

■ Fondations et SA

* Personne juridique propre, pas soumise directement à la direction opérationnelle.

Agrisano Prevos

Agrisano Prevos a pour objectif de permettre aux agriculteurs et aux membres de leur famille actifs sur l'exploitation de s'assurer à des conditions avantageuses, dans le cadre de la prévoyance professionnelle facultative (pilier 2b), contre les risques de décès et d'invalidité et en prévision de leurs vieux jours, le tout avec des avantages fiscaux du 2^e pilier à la clé.

Conseil de fondation

Baur-Wechsler Regula, Sarmentorf (7)

Briod Magali, Lucens (pas)

Graf-Beutler Ernst, Heiden (2)

Hausammann Markus, Langgrickenbach ** (1)

Lütolf Jakob, Wauwil (8)

Ménétreay Frédéric, Estavayer-le-Lac (6)

Schluep-Bieri Annekäthi, Schnottwil * (3)

Weber-Gachnang Theresia, Uetikon am See (5)

Wyss Andreas, Kirchberg (4)

* Présidente | ** Vice-président



Expert en prévoyance professionnelle

Swiss Life Pension Services AG, Aggeler Guido

Composition de la direction

De gauche à droite:

Kohli Christian (directeur)

Hächler Sandra (responsable finances)

Gottardi Marco (adj. du directeur)



Commission de placement

Baur-Wechsler Regula, Sarmentorf

Hausammann Markus, Langgrickenbach, vice-président

Kohli Christian, Brugg

Schluep-Bieri Annekäthi, Schnottwil, présidente

Organe de révision

Balmer-Etienne AG, Furger Roland

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht Aargau (BVSA)

Secrétaire général

Kopp Peter (personnel, politique, droit, compliance, gestion des risques)

Agrisano Pencas

Agrisano Pencas pourvoit à la prévoyance professionnelle de la main-d'œuvre extrafamiliale dans l'agriculture et la production maraîchère. Elle a pour objectif de permettre aux employeurs et employés de réaliser la prévoyance professionnelle selon la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) aux conditions les plus avantageuses. La fondation se distingue par une conception particulière de l'offre et de l'administration, adaptée à la situation spécifique de l'agriculture et de la production maraîchère.

Conseil de fondation

Représentants des employés:

Gränicher Ursula, Schalunen (7)

Grünenfelder Alfons, Schneisingen (pas sur la photo)

Ryser-Werren Andreas, Rohrbach (10)

Seiler Hannes, Rosshäusern (9)

Simonetta Mara, Dietwil (4)

Sommer Paul, Riniken, vice-président (8)

Représentants des employeurs:

Hausamann Markus, Langrickenbach, président (2)

Odermatt Paul, Stans (1)

Schluop-Bieri Annekäthi, Schnottwil (3)

Weber-Gachnang Theresia, Uetikon am See (5)

Wyss Andreas, Kirchberg (pas sur la photo)

Yerly Gabriel, Berles (6)



Commission de placement

Hausamann Markus, Langrickenbach, président

Kohli Christian, Brugg

Sommer Paul, Riniken, vice-président

Organe de révision

Balmer-Etienne AG, Furger Roland

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht Aargau (BVSA)

Secrétaire général

Kopp Peter (personnel, politique, droit, compliance, gestion des risques)

Expert en prévoyance professionnelle

Swiss Life Pension Services AG, Aggeler Guido

Composition de la direction

De gauche à droite:

Tschümperlin Monika (adj. du directeur)

Kohli Christian (directeur)

Hächler Sandra (responsable finances)



Agrisano Prevos | Agrisano Pencas

Le **Conseil de fondation** d'Agrisano Prevos est élu par le comité de l'USP. Le **Conseil de fondation** d'Agrisano Pencas est composé de représentants des employeurs et des employés, qui sont élus par le comité de l'USP et par l'assemblée générale de la Communauté de travail des associations professionnelles d'employés agricoles. La **direction** est nommée par le Conseil de fondation. Un règlement d'organisation définit les responsabilités et compétences des organes. Le **Comité SCI**, nommé par le Conseil de fondation, soutient le secrétariat dans la surveillance et le maintien du **système de contrôle interne (SCI)**. L'expert en prévoyance professionnelle vérifie qu'Agrisano offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements

et que les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

L'**organe de révision** vérifie chaque année les activités d'Agrisano. L'**autorité de surveillance** veille à ce que les dispositions légales soient respectées. Le Conseil de fondation et la direction d'Agrisano Pencas et d'Agrisano Prevos s'engagent à respecter les **exigences légales de loyauté et d'intégrité** dans le domaine de la prévoyance professionnelle (art. 51b LPP en corrélation avec les art. 48f à 48l OPP2). L'observation des dispositions légales correspondantes est attestée chaque année à l'organe de révision et à l'autorité de surveillance.

Sous l'appellation «Corporate Governance», on comprend la totalité des principes (lois, règlements, directives) selon lesquels une organisation est gérée et contrôlée. Différents instruments de contrôle assurent la conformité des règles (Compliance) chez Agrisano.

Avec ISO 9001 (International Organization for Standardization), un système de qualifications éprouvé est appliqué auprès d'Agrisano. Il aide à définir et à améliorer sans cesse les processus de travail et de gestion.

Fondation Agrisano | Caisse-maladie Agrisano SA | Assurances Agrisano SA

Le comité de l'USP élit le **Conseil de fondation** pour une durée de quatre ans. Le Conseil de fondation élit, parmi ses membres, un **comité**, ainsi que le président et le vice-président. Le règlement d'organisation définit les responsabilités et les compétences du Conseil de Fondation, du comité et de la **direction**.

Le **Conseil d'administration** de la Caisse-maladie Agrisano SA et de la société Assurances Agrisano SA est élu chaque année par l'Assemblée générale. Il nomme le président et le vice-président. Le règlement d'organisation définit les responsabilités et les compétences du Conseil d'administration et de la **direction**. Les rémunérations des organes dirigeants figurent dans les rapports de gestion. Pour la Caisse-maladie Agrisano SA,

les réserves légales doivent être calculées et garanties selon les directives du **test de solvabilité de la LAMal** et les prescriptions de l'autorité de surveillance. Tandis que pour la société Assurances Agrisano SA, elles sont calculées annuellement par l'actuaire selon le **test de solvabilité suisse** (SST). Les deux sociétés remplissent pleinement les exigences en capitaux requis.

L'**organe de révision** d'Agrisano contrôle les activités selon les directives légales de la surveillance des fondations ou de l'Office fédéral de la santé publique ainsi que de la FINMA et en confirme l'exactitude dans un rapport de révision. Il s'appuie également sur les résultats de la révision interne (Engel Copera). Even Meier, de la société Azenes, est l'**actuaire**

engagé par la société Assurances Agrisano SA. Il est responsable conformément aux directives de la FINMA du calcul de la fortune liée, des réserves ainsi que de l'adéquation de la tarification.

La Fondation Agrisano, la Caisse-maladie Agrisano SA et la société Assurances Agrisano SA voient le SCI comme faisant partie du système de **gestion des risques** (risk management, RM), lui-même réglementé dans un dispositif. Les responsables de la gestion des risques, de la conformité et de la révision interne ainsi que le comité RM/SCI sont chargés de surveiller la gestion des risques. Les entreprises d'Agrisano ont un **code de conduite** et une directive relative aux lanceurs d'alerte.

Dépannage agricole et aide familiale

La maladie et l'accident devraient bouleverser le moins possible la vie des familles et des exploitations. Ce qui nécessite souvent l'engagement de main-d'œuvre extérieure, qu'il faut recruter et rémunérer. C'est dans ce but qu'il existe dans la plupart des cantons des organisations de dépanneurs agricoles et d'aide familiale, qui peuvent dépêcher rapidement sur

place des professionnels expérimentés. Celui qui est à la fois assuré pour l'assurance obligatoire des soins et une assurance d'indemnité journalière profite d'une aide financière pour les coûts des dépanneurs agricoles et d'aide familiale. Cette participation est aussi un soutien aux services de dépannage et d'aide familiale qui ont fait la preuve de leur très grande utilité.

Assurance pour auxiliaire

L'assurance pour auxiliaire est une assurance-accidents de la Fondation Agrisano pour le personnel auxiliaire non soumis à la LAA. L'assureur est Solida Assurances SA. Avec l'assurance auxiliaire, vous disposez d'une couverture d'assurance optimale pour les cas d'accident où la cou-

verture LAA est insuffisante ou pour les personnes qui vous fournissent une prestation de travail mais qui ne doivent pas être obligatoirement assurées par la Loi sur l'assurance-accidents (LAA) (par ex. en cas de coups de main bénévoles, aide du voisinage).

Prévention

La prévention permet d'éviter les accidents et les maladies. C'est pourquoi Agrisano accorde chaque année un soutien financier important au Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA). En outre nous soutenons les paysans qui appliquent le programme «agriTOP» sur leur exploitation.

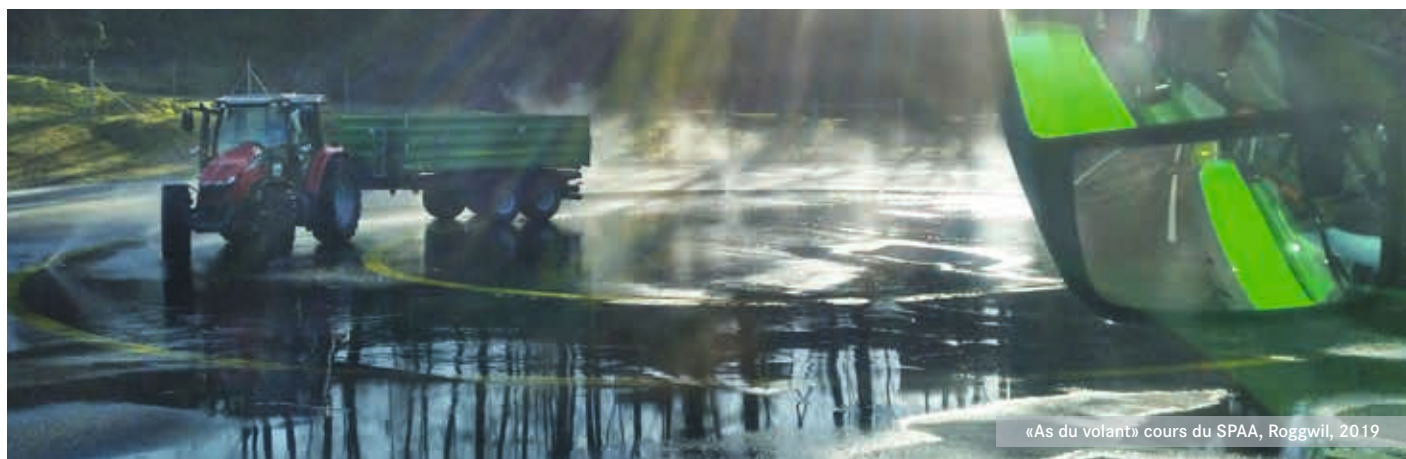
En plus nous encourageons les contrôles de sécurité effectués par le SPAA et l'achat de produits de sécurité – les assurés Agrisano bénéficient ainsi d'un rabais de 10 pourcent pour chaque achat à partir de 100 francs auprès du SPAA.



Les cas de rigueur

Les moyens du Fonds pour les cas de rigueur permettent d'apporter une aide d'urgence aux assurés d'Agrisano précipités dans le besoin. Il s'agit surtout

de situations imprévues et inévitables provoquant des dommages qui ne sont pas assurés par la loi ou par contrat, ou ne peuvent pas être assurés.





Concours hippique Estavayer-le-Lac, 2019



Gymkhana II Avenches, 2019



Cérémonie de remise du Prix médias, Berne, 2019



Tractor Pulling Zimmerwald, 2019



Assemblée des délégués de l'Union suisse des paysans, 2019



Tier & Technik, Saint-Gall, 2020



agroPrix 2019, gagnants du prix des lecteurs



Le Prix Agrisano remis tous les deux ans par la Fondation Agrisano distingue un engagement social en faveur de personnes accidentées, malades, âgées ou dans le besoin. Il rend hommage à une importante action sociale en faveur de la population paysanne et rurale. Le Prix est décerné à deux

catégories: des personnes morales et des personnes physiques, qui reçoivent respectivement 15 000 et 5 000 francs. Les lauréats sont désignés par un jury de cinq personnes. La prochaine remise du prix aura lieu en 2022. Les inscriptions s'ouvriront en automne 2021. Pour plus d'informations: www.agrisano.ch

agroPrix

Les innovations sont essentielles au développement et à la pérennité des exploitations agricoles suisses. C'est pourquoi Agrisano soutient les idées audacieuses et innovantes dans le

domaine agricole et en conséquence l'agroPrix qui, depuis 1993, est décerné chaque année par Emmentaler Assurance sous le patronage de l'USP.

Prix médias

Les acteurs des médias en Suisse alémanique et en Suisse romande qui contribuent à une meilleure compréhension de l'agriculture auprès d'un large public devrait recevoir un prix. Pour cela, Agrisano soutient chaque année l'Agro-prix medias, qui est dis-

tribué à l'occasion de l'assemblée des délégués de l'USP. Le choix incombe à l'organe information et communication agricole LID et à l'Agence d'information agricole romande AGIR. La récompense se monte à CHF 2 000 par gagnant.

National, régional, local

Agrisano soutient chaque année de nombreuses manifestations et organisations agricoles sur le plan national, régional et locale. Parmi celles-ci figurent: la jeunesse rurale, l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales, beef, l'événement du sport d'attelage à Frauenfeld, les journées d'équitation à Aarberg, Tractor Pulling,

Swiss Agro Forum, Gotthard Open, Highland Cattle Show, Concours hippique, Swiss Jersey Night, Sorexpo, la journée suisse pour les céréaliers BIO, Brown Swiss championnat suisse des exploitations, l'Assemblée des délégués de l'Union suisse des paysans, Forum Agrotourismus, le théâtre à la ferme et bien d'autres.

agrisano 



Fleur de trèfle | © Agrisano

Pour l'agriculture!

Toutes les assurances à portée de main.

Agrisano
Laurstrasse 10 | 5201 Brugg
Tél. 056 461 71 11
info@agrisano.ch | www.agrisano.ch



AEB0620F